

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 155 (Rect)

présenté par

M. Reiss, Mme Dalloz, M. Lurton, M. Straumann, M. Viala, Mme Valérie Boyer, M. Perrut,
M. Bony, Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Kuster, Mme Louwagie, M. Leclerc, M. Bazin et
M. Minot

TITRE

Après le mot :

« contre »,

insérer les mots :

« l'incitation à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte a été considérablement modifié, voire réécrit, après son examen en commission des lois et des affaires culturelles et de l'éducation.

La nouvelle version du texte offre une action beaucoup plus dynamique et précise de ce qui rentre dans la catégorie « haine » sur internet.

C'est pourquoi il est proposé de préciser également le titre.